



Pédagogie entre autres

Volume 14, no 6
19 mars 2007
www.spcvm.org

SPÉCIAL ÉLECTIONS

La campagne électorale arrive sur ses derniers milles... enfin ! Les dernières semaines ont donné lieu à plusieurs échanges, parfois instructifs, souvent disgracieux. Ce numéro de *Pédagogie entre autres* sera consacré aux enjeux électoraux, en particulier à ceux qui concernent l'éducation. Mais d'abord, nous débiterons par un bref bilan du gouvernement Charest, histoire de nous rappeler pourquoi nous sommes toujours en colère et qu'il serait essentiel de le manifester sur le terrain politique. Ensuite, vous trouverez un tableau synthèse des engagements de six partis politiques en matière d'éducation. Vous vous en doutez sûrement, plusieurs de ces engagements nous ont laissés sur notre appétit et ont soulevé davantage de questions qu'apporté de réponses ! Nous vous ferons part de quelques-unes de nos questions quant aux engagements de chacun des partis. Nous avons aussi inclus dans ce numéro spécial, un article du comité École et société de la FNEEQ-CSN au sujet des droits de scolarité. Nous ne prétendons pas faire le tour de la question, loin de là. Nous trouvons toutefois important de participer au débat citoyen autour des élections en publiant ce numéro spécial de *Pédagogie Entre autres*.

L'exécutif du SPCVM

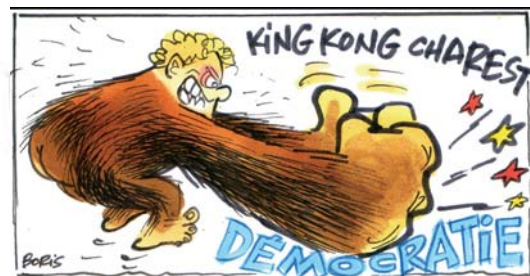
BREF BILAN DU GOUVERNEMENT DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

Si l'on pouvait résumer le mandat du gouvernement Charest en quelques mots clé, on y trouverait entre autres ceux-ci : néolibéralisme, réduction de l'état, intransigeance, attaques aux droits des travailleurs et travailleuses et, bien entendu, bâillon.

Le bilan qui suit est loin d'être exhaustif. Il est basé en grande partie sur le document *Bilan du gouvernement du Parti libéral du Québec* (avril

2003- février 2007 déposé au Conseil confédéral de la CSN tenu du 13 au 16 mars 2007, document que vous pouvez vous procurer au syndicat ou en vous rendant sur le site web du SPCVM et en cliquant sur l'hyperlien nous reliant à la CSN.

Une série d'attaques aux droits des travailleurs et des travailleuses



Les premiers éléments du menu législatif du gouvernement Charest visaient les droits syndicaux des travailleurs mais surtout des travailleuses. D'abord, on doit mentionner les lois 7 et 8 qui retirent le statut de salariées aux responsables de service de garde en milieu familial et aux travailleuses des ressources intermédiaires et de type familial en plus de révoquer les accréditations déjà émises. Le gouvernement Charest a d'ailleurs été blâmé pour ce geste par l'Organisation internationale du travail. Il y a eu aussi la loi 30, qui forçait la fusion des unités d'accréditation dans le réseau de la santé et des services sociaux en plus de décentraliser la négociation de 26 matières au niveau local; la loi 31 qui modifie l'article 45 du Code du travail de manière à faciliter l'élimination de l'accréditation syndicale et la réduction des condition de travail lorsqu'un employeur a recours à la sous-traitance pour une partie de ses activités; et, finalement la loi 142, le décret qui est venu mettre fin à la négociation du secteur public sans aucune justification et

imposer les conditions de travail en faisant fi des règles reconnues en matière de relations de travail.



Réduction du rôle de l'État et PPP

Dès le premier discours du trône, Jean Charest affirmait sa volonté de réduire considérablement la taille et le rôle de l'État pour laisser place aux forces du marché. Bien que le gouvernement libéral n'ait pu aller aussi loin qu'il l'aurait souhaité à cause de l'opposition rencontrée dans la société québécoise, il a toutefois eu le temps de mettre en place les conditions favorables à une plus grande privatisation des fonctions de l'État, notamment en créant l'Agence des partenariats public - privé. Plusieurs projets de partenariat public privé ont été mis en chantier, atteignant presque la phase de signature de contrat (CHUM, autoroutes 25 et 30,...) « À ces projets viennent s'ajouter les nombreuses expériences en cours, à plus petite échelle, au niveau municipal (arénes et complexes sportifs, centres de congrès et centres de foires, complexes culturels, etc.) (CSN 2007 :7) Parions que s'il est réélu, un gouvernement libéral viserait la réalisation en mode PPP de projets d'aqueducs, d'égouts ou de transport urbain quant aux investissements en infrastructures qui devront être faits par les villes et les municipalités.

La formation de la main-d'œuvre

Dès l'arrivée au pouvoir des libéraux, ceux-ci se sont attaqués à la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, s'empressant de répondre aux pressions du patronat. Ainsi, les entreprises soumises à l'obligation d'investir 1% de leur masse salariale

dans la formation de la main-d'œuvre sont passées de 35 000 à 10 000. En plus de constituer un recul important pour les personnes qui travaillent dans les PME, cette décision aura certainement des effets néfastes sur le développement des entreprises au Québec.

Les services sociaux et de santé

Cette partie aurait très bien pu s'intituler uniquement *les services de santé*, car les services sociaux ont fait figure de parent pauvre sous le gouvernement libéral.

Jean Charest avait fait de la santé SA priorité, notamment en ce qui a trait à l'accessibilité aux soins et aux temps d'attente. Le bilan du gouvernement libéral en santé repose sur deux moments forts : les changements de structures et le jugement Chaoulli.

Les changements de structures amenés par l'adoption du projet de loi 25 ont conduit à la fusion des CLSC, CHSLD et CH en 95 centres de santé et de services sociaux (CSSS). « Ces nouveaux centres ont maintenant la responsabilité de coordonner les services de première ligne et d'intégrer les contributions des divers partenaires communautaires et privés sur leur territoire. Le réseau est ainsi passé de 468 à 304 établissements entre 2003 et 2006. » (CSN 2007 :13)

Cette modification de structures a soulevé plusieurs critiques. D'abord, le regroupement des services se fait selon un modèle médico-hospitalier, reléguant au second plan les acquis développés depuis plusieurs années dans les CLSC. Et comme les nouveaux CSSS couvrent maintenant le territoire de deux ou trois CLSC, plusieurs points de services ont été coupés et les usagers et les usagères doivent se déplacer davantage.

« Du côté des services aux personnes âgées en perte d'autonomie, le plan d'action 2005-2010 du ministre Couillard privilégie le développement des ressources intermédiaires (RI) et des ressources de type familial (RTF), lesquelles, rappelons-le, ont perdu le droit à la syndicalisation. » (CSN 2007 :14) De plus, le gouvernement libéral a gelé le nombre de places en CHSLD alors qu'ils avaient dénoncé l'absence de développement de ressources par le gouvernement du Parti québécois.

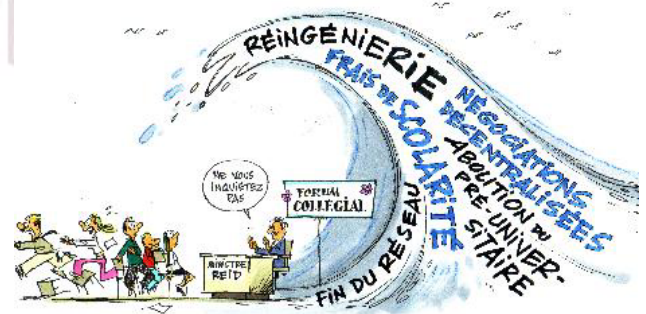
En juin 2005, la décision de la Cour suprême dans la cause Chaoulli est venue relancer le débat sur la place du privé dans les soins de santé. Le gouvernement Charest a renoncé à l'utilisation de la clause dérogatoire, préférant saisir l'occasion de proposer de nouveaux modèles de cliniques privées et aussi, de permettre le recours à l'assurance-maladie privée parallèle au régime public pour 3 chirurgies électives (hanche, genou, cataractes). L'adoption de la Loi 33 par le gouvernement a soulevé de nombreuses critiques. D'un côté, elle autorise la mise en place de centres médicaux spécialisés dont l'objectif est de prendre la relève du réseau public lorsque celui-ci ne peut offrir les soins dans les délais prescrits par la garantie d'accès. La Loi 33 permet aussi la mise en place de cliniques médicales spécialisées qui offrent des services médicaux spécialisés dans le cadre d'ententes avec les établissements publics. Et bien que la loi ait préservé le principe d'étanchéité qui stipule que les médecins doivent pratiquer au privé OU au public de façon exclusive. Toutefois, l'arrivée sur le marché de la nouvelle clinique privée Rockland MD à Montréal démontre le flou et la confusion qui existe autour du principe d'étanchéité. En effet, cette clinique offre en un même lieu les services de médecins participants et non participants à la RAMQ.

L'éducation

Le ministre Reid, vous vous souvenez ? Le premier ministre de l'éducation a amorcé son mandat sous le signe de l'improvisation. Rappelons-nous que dès son arrivée en poste, il confirmait l'implantation de la réforme au secondaire pour se raviser quelques semaines plus tard, pour décider sans consultation de la reporter à septembre 2005. Puis suivirent une série de cafouillages qui ont soulevé moult critiques : « (...) suivi par le ministère des écoles expérimentant les nouveaux curriculums, ordre professionnel des enseignantes et des enseignants, financement des écoles privées juives, cibles de réussite, programme d'histoire et bulletins scolaires au primaire.» (CSN 2007 :16). Le contexte entourant l'implantation de la controversée réforme de l'éducation a porté ombrage à la réalisation de certains engagements comme la finalisation de

l'opération de déconfessionnalisation du système scolaire, l'ajout d'une heure et demie du primaire et la promotion de l'activité physique.

Au niveau postsecondaire, les libéraux ont renoué avec une vieille marotte, en remettant en question l'existence des cégeps pour une troisième fois depuis 1993. L'organisation du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial en juin 2004 avait soulevé la colère de la très grande majorité des intervenants en matière d'éducation, notamment celle des enseignantes et des enseignants, du mouvement étudiant et des parents. Face à ce tollé, le ministre reculait et confirmait le maintien du réseau collégial.



Toutefois, en 2005, si le dépôt des orientations ministérielles sur l'avenir de l'enseignement collégial confirme le maintien des grandes spécificités du réseau collégial, on y voit poindre une volonté de décentralisation.

Du côté du financement des universités, le gouvernement a tenu sa promesse de tenir une consultation parlementaire dans la première année de son mandat sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Mais, «contrairement à ce qui avait été prévu cette consultation n'a pas été suivie par l'adoption d'une politique de redressement du financement des universités, ni d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études supérieures. (...) En août dernier, le ministre Fournier annonçait une injection de 320 millions de dollars d'ici 2008-2009 (240 M\$ aux universités et 80 M\$ aux cégeps). Ce réinvestissement est un pas dans la bonne direction pour les années à venir, mais la situation du sous-financement perdure, particulièrement dans les cégeps qui demeurent les parents pauvres de tout le réseau.» (CSN 2007 :17).

Un des éléments marquants du mandat du gouvernement Charest fut certes la grève étudiante de 2005. Bien que le gouvernement



Charest ait respecté son engagement électoral de maintenir le gel des frais de scolarité, il décidait de transformer \$103 millions de dollars de bourse en prêt. La mobilisation du mouvement étudiant fut historique ! Après sept semaines de grève, les étudiantes et les étudiants parvinrent à faire reculer le gouvernement en lui arrachant une entente garantissant le rétablissement du niveau des bourses sur deux ans.



Le soutien aux familles

En janvier 2006, le gouvernement libéral adoptait enfin le Régime québécois d'assurance parentale, après d'âpres négociations avec le gouvernement fédéral amorcées sous le gouvernement du Parti québécois. Si cette mesure s'avère un gain important pour les familles du Québec, on ne peut pas dire que le gouvernement libéral a livré la marchandise en ce qui a trait à la conciliation travail – famille – études et ce, malgré son discours favorable et une consultation sur le sujet. Mentionnons

comme exemple d'incohérence, l'adoption décente de la loi modifiant les heures d'ouverture dans les marchés d'alimentation.

Le réseau des Centres à la petite enfance a été particulièrement malmené par le gouvernement Charest. Peu de temps après son élection, le gouvernement augmentait les frais de garde de \$5 à 7\$ par jour, reniant un engagement électoral. Les attaques au réseau des CPE ne faisaient que commencer et le manque de transparence de la ministre responsable n'a fait qu'aggraver les choses. En octobre 2005, plus de \$80 millions de dollars avaient été coupés dans les services de garde depuis son arrivée au pouvoir. À la fin 2005, la saga se poursuivait avec l'adoption sous le bâillon du projet de loi 124. Celui-ci consacrait le transfert de la responsabilité des services de garde en milieu familial à des bureaux coordonnateurs, la diminution des ressources d'encadrement et de soutien pédagogique tout en ouvrant davantage la porte à la commercialisation des services de garde. Toutefois, le gouvernement libéral complétait la création de 200 000 places en CPE prévues dans la politique familiale de 1997.

En conclusion...

Ce bref bilan est bien incomplet. Nous aurions pu aussi y inclure une analyse des actions gouvernementales en matière d'environnement et de développement durable (rappelons-nous le projet de centrale thermique du Suroît, le Mont Orford, le dossier de la privatisation de l'eau...), l'inaction quasi-totale dans le dossier de la lutte contre la pauvreté ainsi que plusieurs autres problématiques non moins importantes. Quoi qu'il en soit, une grande partie de la population québécoise s'est sentie lésée par le gouvernement Charest, surtout dans la première partie du mandat. En fait, le taux d'insatisfaction envers le gouvernement a atteint des sommets rarement vus, et ce, dès le tout début de son mandat et non après plusieurs années d'usure. Ce n'est que depuis les derniers mois que nous pouvons observer un certain changement de cap. Y aurait-il des élections dans l'air ?

Dominique Daigneault

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX EN ÉDUCATION

<p>ADQ (Action démocratique du Québec / Mario Dumont)</p>	<p>Bâtir des écoles fortes et autonomes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation des ressources humaines (réduire considérablement la structure administrative du système notamment par l'abolition des commissions scolaires • Investissement en éducation • Autonomie des écoles (accroissement des pouvoirs de la direction d'école et du conseil d'établissement • Déplacement de la formation professionnelle vers les cégeps • Enseignement intensif de l'anglais en 5^e et 6^e année • Augmentation des écoles à vocation particulière • Adoption d'un bulletin universel et chiffré • Autonomie des enseignants / choix des méthodes d'enseignement • Post-secondaire : redressement du financement et de la contribution étudiante / bonification du régime de bourses et élargissement de l'accessibilité
<p>DCQ (Démocratie chrétienne du Québec / Gilles Noël)</p>	<p>Retour à des méthodes pédagogiques qui donnent de bons résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour du calcul mental, de la grammaire et des dictées • Au secondaire, retour des classes non mixtes pour lutter contre le décrochage scolaire
<p>QS (Québec solidaire / Françoise David & Amir Kadir)</p>	<p>Une plus grande accessibilité à l'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du ratio maître/élèves à tous les niveaux • Élimination progressive des subventions aux établissements privés • Élimination progressive des frais de scolarité • Ajout de ressources complémentaires • Embauche d'employés spécialisés pour les élèves en difficulté • Élimination de l'endettement étudiant • Réforme du régime d'aide financière en consultation avec le mouvement étudiant
<p>PARTI VERT (Scott McKay)</p>	<p>L'éducation au cœur du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge locale et diversité • Valorisation de l'action citoyenne et du bénévolat • Autonomie des enseignants • Augmentation des investissements via le fonds négaWatt et le développement de l'énergie éolienne • Augmentation du nombre de professeurs et de professionnels dans les écoles • 75% du transfert fédéral réservé aux écoles en situation de minorité • Mise en place de programmes de formation supervisés par les organismes locaux d'aide à l'emploi • Mise en place de formations à distance • Normes nationales d'équivalence • Transparence des liens entre les universités et le secteur privé • Subvention pour les bibliothèques multimédia en région

<p>PLQ (Parti Libéral du Québec / Jean Charest)</p>	<p>Outils pour le monde de demain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'une heure d'activités après l'école (aide aux devoirs, activités parascolaires) au primaire et au secondaire) • Ajout de 1 000 professionnels de plus pour les élèves en difficulté (psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes) • Rapprochement de la formation professionnelle et technique (26 millions \$) • Intensification de l'apprentissage de l'anglais au secondaire • Introduction de mesures d'admission d'élèves du secondaire au cégep « sous condition » et d'adultes avec expérience jugée suffisante • D'ici 2012, investissement de 1 milliard \$ dans les universités et les cégeps en sus des transferts fédéraux • Hausse des droits de scolarité de 50\$/session de 2007 à 2012 • Bonification du programme de prêts et bourses en concordance avec les droits de scolarité • Encouragement des entreprises à soutenir les fondations universitaires • Stimulation de l'épargne étude
<p>PQ Parti québécois / André Boisclair</p>	<p>Priorité nationale, de la petite enfance aux études post secondaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2010, création de 20 000 places supplémentaires en CPE • Maintien du tarif de 7\$/jour dans les CPE • Investissement de 450 millions \$ dans la réussite scolaire • Accès aux écoles de 8h à 17h (aide aux devoirs, activités parascolaires) • Diminution d'au moins 10% du ratio maître/élève vers la fin du primaire et le début du secondaire en milieux défavorisés • Embauche de 1 500 spécialistes pour les enfants en difficultés d'apprentissage • Constitution d'un fonds national de réussite scolaire • Adaptation aux réalités des régions en matière de diplomation en formation professionnelle • Investissement de 750 millions\$ pour l'entretien des écoles primaires et secondaires • Embauche de 250 conseillers pédagogiques • Formation et perfectionnement pour les enseignants • Création d'un programme d'enseignement de l'histoire nationale • Fermeture des écoles religieuses illégales • Revitalisation des programmes de francisation pour les immigrants • Investissement de 400 millions \$ dans les cégeps et les universités et maintien du gel des frais de scolarité • Soutien des établissements postsecondaire en régions au chapitre de la recherche et du développement • Création d'une nouvelle politique en formation de la main-d'œuvre en situation d'emploi • Soutien et développement des centres collégiaux de transfert technologique

LES ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX EN MATIÈRE D'ÉDUCATION : QUELQUES QUESTIONNEMENTS

L'ADQ et le Parti vert du Québec : La décentralisation à l'ordre du jour

On pourrait dire que le mot d'ordre à l'ADQ est: autonomie des établissements et décentralisation. Cette orientation nous apparaît inquiétante puisqu'elle fait écho aux demandes patronales des dernières rondes de négociation. Après avoir aboli les Commissions scolaires devra-t-on s'attendre à une « privatisation » de la gestion des enveloppes budgétaires, y compris de l'enveloppe salariale? On voit poindre ici une négociation locale des contrats de travail, donc une perte importante du rapport de force des corps d'emplois. Côté accès à l'éducation, si l'ADQ mentionne vouloir bonifier le régime des prêts et bourses, elle accompagne cet engagement de la volonté de « redresser » la contribution des étudiantes et des étudiants, ce qui constitue selon nous un recul important en matière de soutien financier aux études. À ce titre, nous partageons entièrement l'argumentation développée par la FNEEQ-CSN dans le texte que vous pourrez lire à partir de la page 8.

Le parti Vert du Québec démontre lui aussi une volonté de décentraliser. La diversification de l'offre de formation est envisagée sous l'angle de la prise en charge locale, rien de moins ! Si les engagements du parti Vert en matière d'éducation demeurent assez flous, ce que nous pouvons en dégager nous inquiète. En effet, sans nier que certains organismes communautaires ont pu développer une certaine expertise en matière de formation de la main-d'œuvre, vouloir améliorer l'éducation aux adultes en leur confiant la supervision de mise en place de « formations adéquates », « sans avoir à passer par la bureaucratie du MEQ » ne nous rassure guère sur la qualité et la transférabilité de ces formations, ni sur l'avenir que l'on réserve aux programme techniques au collégial, encore moins au sort réservé à la formation générale.

Québec Solidaire : des principes intéressants...

Plusieurs principes de la plate-forme de QS nous semblent intéressants comme l'élimination progressive des subventions aux établissements privés et la réduction du ratio maître-élève. QS est aussi le seul parti qui vise l'élimination progressive des frais de scolarité en plus de se prononcer sur l'endettement étudiant et de réformer le Régime d'aide financière. Toutefois, QS est un jeune parti et certains engagements auraient mérité d'être davantage précisés : par exemple, lorsqu'il est fait mention d'ajouts de « ressources complémentaires dans le but d'offrir à tous et toutes une éducation publique laïque, gratuite et de qualité », de quelles ressources complémentaires parle-t-on ?

Le Parti libéral du Québec : toute une côte à remonter !

Le PLQ prévoit d'ajouter une heure d'activités après l'école pour l'aide aux devoirs et des activités parascolaires. Qui encadrera cette heure d'activités ? Des bénévoles, des travailleurs ou des travailleuses d'organismes communautaires qui agiront comme sous-contractants comme cela s'est déjà produit dans certaines écoles ? L'ajout de cette heure risque de contribuer à l'effritement de la tâche des éducatrices en services de garde, effritement déjà très problématique. Les services de garde en milieu scolaire connaissent déjà une pénurie de main-d'œuvre à cause de la difficile organisation du travail (heures coupées/postes à temps partiel). Il faut éviter les mesures qui augmenteraient ces difficultés. Un autre élément de la plate-forme du PLQ qui nous effraie, est la volonté de modifier les règles d'admission pour le passage au Cégep sous condition de certains élèves du secondaire. Rappelons-nous que la partie patronale avait des visées de cet ordre lors de la dernière négociation. Admettre des élèves du secondaire qui ne possèdent pas la formation préalable requise, c'est nous exposer à une augmentation de tâche certaine en plus de faire de la pression du côté de la réussite scolaire, surtout si les ressources ne suivent pas. Finalement, mentionnons que nous ne partageons pas la vision du PLQ en matière d'accessibilité à l'éducation aux études universitaires, lui qui promet une hausse des frais de scolarité.

Le PQ : l'éducation, une priorité nationale

Le Parti québécois fait de l'éducation une priorité nationale, mais plusieurs éléments nous questionnent là aussi. Le PQ vise l'accès à l'école de 8h à 17h, ce qui n'est pas sans rappeler l'heure supplémentaire du PLQ, et donc, qui risque de soulever les mêmes problèmes en ce qui concerne les services de garde. Nous aimerions aussi en savoir plus au sujet de leur promesse de politique en formation de la main-d'œuvre en situation d'emploi qui demeure très vague. Pas de détails non plus quant à la façon dont seront investis les \$400 millions dans le financement des cégeps et universités. Aurons-nous encore droit à des enveloppes dédiées qui seront gérées par les collèges ? Qui seront à nouveau investies dans l'embauche de nouveaux cadres ou dans leurs bonus plutôt que de servir à l'embauche d'enseignants ou d'enseignantes ?

Danièle Carbonneau
Dominique Daigneault

À propos des droits de scolarité : la position de la FNEEQ-CSN

Le débat sur le dégel des droits de scolarité a marqué le début de la campagne électorale. Pour la FNEEQ, pas d'ambiguïté : l'éducation doit être considérée comme un droit et cela inclut l'enseignement supérieur. Dès lors, c'est un bien public, qui doit être financé collectivement.

À une certaine époque, l'enseignement secondaire était un privilège - qu'il fallait d'ailleurs souvent payer - réservé à une minorité capable de produire la petite élite dont pouvait avoir besoin la société. Les temps ont changé, l'éducation secondaire est devenue une nécessité, puis un droit. La mouvance sociale nous amène dans cette direction pour la formation supérieure qui, de la même manière, doit être en passe de devenir un droit. C'est un changement profond de paradigme, auquel participe activement le gel des droits de scolarité. Ce gel, dès lors, est un geste social proactif et un vecteur de changement, contrairement à l'image d'immobilisme que tentent d'en donner ses adversaires.

Le comité école et société encourage tous les syndicats de la FNEEQ à intervenir dans les débats sur cette question et propose ici un court argumentaire pour ce faire.

Bonne lecture!

1. Une question de principe : l'accessibilité au savoir et à la formation

Une éducation supérieure de qualité et accessible à tous, peu importe la provenance socio-économique des individus, c'est une responsabilité collective qu'a choisi d'assumer la population québécoise en 1968, choix qu'elle a réitéré en 1994. L'éducation, prise dans son sens large et dans ce qu'elle a de plus essentiel, vise à assurer le plein développement de l'être humain. Dans une société du savoir, il serait ironique qu'on songe à revenir en arrière !

L'allongement des études « normales » conduit nécessairement à réviser nos pratiques sociales à l'égard des étudiantes et des étudiants et on est forcé de constater que les études supérieures, malgré le gel des droits, sont encore inaccessibles aux jeunes des classes défavorisées.

Par ailleurs, l'abandon des études est souvent le lot d'étudiants de la classe moyenne, exclus du système d'Aide Financière aux Études parce qu'ils ne sont pas assez « pauvres », mais qui en même temps ne sont pas assez « riches » pour assumer entièrement le coût de leurs études. Actuellement, l'accès à l'université n'est pas seulement limité par les aptitudes réelles des étudiants, mais aussi par leur capacité de payer la facture. Accepter de dégeler amplifierait ces problèmes et serait faire preuve, collectivement, d'un irrespect le plus complet envers une génération qui a besoin d'être soutenue et encouragée.

Certaines études, telle Franke-Ruta (2003) et celles de plusieurs associations professionnelles canadiennes, montrent que la perspective d'un endettement élevé conduit de nombreux étudiants à privilégier des champs disciplinaires spécialisés ou de types pratiques. La peur de l'endettement limite ainsi la liberté de choix des individus et par conséquent l'offre de service futur à la population.

2. L'éducation est un droit, non un produit qu'on achète

L'éducation doit être vue comme un droit fondamental pour tous les individus. Dès qu'on la conçoit autrement, on accepte le principe mercantile de l'utilisateur-payeur. Ce modèle a comme conséquence inévitable de créer un système à deux vitesses, qui pourra se reproduire dans d'autres secteurs, comme celui de la santé et ainsi, accentuer les inégalités.

Voilà toute l'importance d'une éducation accessible à tous et ce, à tous les niveaux scolaires, y compris l'éducation supérieure. Une personne instruite fait profiter de son savoir à l'ensemble de la société ; avec davantage de gens instruits, les expertises se multiplient et permettent de répondre plus efficacement aux défis qui nous attendent. L'imposition de droits de scolarité élevés transforme l'éducation en produit, ce qui vient entre autres choses pervertir la notion d'une éducation de qualité, puisque, implicitement, on la soumet ainsi, elle aussi, au principe de la concurrence, de la valeur ajoutée et d'une qualité variable qu'on peut ou non se payer. Ultimement, seuls les individus fortunés peuvent profiter d'une éducation « haut de gamme » forcément plus chère.

Selon cette logique, l'éducation n'est plus un droit, mais un privilège. Dans un monde où l'éducation supérieure est de plus en plus nécessaire et ce, pour la survie même d'une économie fondée sur le savoir, il importe de ne pas exclure une partie de la population à cause de coûts trop élevés. Pour démocratiser l'éducation et répondre au défi de la rendre accessible au plus grand nombre, il faut réduire au maximum les droits de scolarité plutôt que de les augmenter.

3. L'équité passe par la fiscalité

Puisque l'éducation est un droit fondamental et un bien public, il faut prévoir, pour la financer, des moyens qui impliquent toutes les composantes de la société capables de payer. L'impôt progressif sur le revenu reste le meilleur moyen d'y arriver, puisque chacun contribue selon ses revenus. Signalons au passage que le pacte fiscal avec les entreprises pourrait être revu, au regard du profit qu'elles tirent d'une formation initiale qui s'allonge.

Les droits de scolarité sont une mesure régressive : plus l'étudiant est démuné, plus il devient difficile pour lui de payer ce qu'on lui demande. L'étudiant en provenance d'un milieu aisé par contre peut absorber sans difficulté les augmentations qu'on lui impose.

Plutôt que de chercher à imposer les droits de scolarité plus élevés, il faudrait voir à augmenter la progressivité des impôts. De 1988 à 1998, au Québec, le nombre de paliers d'imposition est passé de seize à trois, ce qui a eu comme effet de soulager les couches les plus aisées de la population. Un impôt davantage progressif permettrait un financement plus équitable de notre secteur de l'éducation. Finalement, il importe de signaler que celles et ceux qui bénéficient d'une formation universitaire vont largement rembourser, par une contribution plus importante à l'impôt, ce qu'aura coûté leur formation.

4. La solidarité intergénérationnelle oblige au maintien du gel des frais

Les bas niveaux des frais de scolarité ont profité à quelques générations de citoyennes et citoyens depuis les années 1970, autant pour les jeunes que pour les adultes. Il s'agissait d'une philosophie sociale de promotion collective fondée sur le principe de la justice distributive. C'est la raison qui a justifié le choix de geler les coûts de formation.

La démographie québécoise est déclinante et notre nation est celle qui inscrit le moins de ses jeunes aux études supérieures au Canada. Si on dégèle les frais de scolarité et qu'on n'abaisse pas les autres frais afférents, la situation d'iniquité s'aggravera, ce qui correspond à une perte de solidarité entre les générations plus vieilles qui auront profité d'un système peu coûteux et les nouvelles générations qui devront s'endetter personnellement. C'est ainsi une partie de notre patrimoine collectif qui dépérira, tout en lançant le signe d'une régression quant à la conception du rôle de l'éducation dans notre société.

5. L'endettement étudiant est un fardeau pour le développement collectif

L'endettement est la principale cause d'abandon aux études supérieures et constitue une entrave à

les entreprendre. Le régime des prêts et bourse n'est plus indexé au coût de la vie, et s'il distribue beaucoup de prêts, il accorde bien peu de bourses. Les étudiantes et les étudiants doivent s'adonner au travail rémunéré pour subvenir à leurs besoins primaires, ce qui occasionne l'allongement des études avant d'obtenir leur diplôme.

Un jeune couple vivant conjugalement additionne le poids négatif d'une dette qui peut atteindre les 75 000 \$ et même davantage. Pendant leur scolarité, la plupart de ces jeunes n'auront accès qu'à des emplois précaires et mal rémunérés. En début de carrière, au bas de l'échelle salariale, les remboursements seront pénibles. Dans ce contexte, inutile de souligner que les perspectives d'avenir pour fonder une famille sont peu attirantes. Dans la situation actuelle, l'État doit payer les retards de remboursement aux banques et racheter les mauvaises créances, pour un montant annuel qui dépasse les 35 M\$ depuis dix ans. Les dettes personnelles deviennent ainsi un fardeau collectif grandissant. Le financement adéquat de l'éducation est un investissement social qui ne peut s'accompagner d'un endettement insupportable pour les personnes. Le maintien du gel des frais s'impose, avec une révision majeure du régime des prêts et bourses.

6. L'augmentation des droits de scolarité n'est pas la solution au sous-financement

Le sous-financement chronique des universités et des cégeps est souvent invoqué par les tenants d'un dégel des droits de scolarité. Nous avons besoin de mieux financer l'éducation supérieure, disent-ils, faisons payer celles et ceux qui en profitent !

Si pressés de faire des comparaisons avec les universités canadiennes pour mettre en lien droits de scolarité et fréquentation, ces ténors du dégel oublient de mentionner que la situation financière des universités n'est guère plus brillante dans les autres provinces et ce, malgré des droits de scolarité plus élevés.

La raison en est simple. Les droits de scolarité ne comptent que pour une petite partie de leur budget global (entre 10 et 15 %) alors que la massification de l'enseignement supérieur ainsi que les développements technologiques ont

généralisé peu à peu des besoins de financement d'une tout autre ampleur.

La situation est simple : nous entrons dans une ère où les besoins de formation seront dramatiquement plus élevés qu'avant. La réponse à ces besoins ne peut se résumer à des aménagements plus ou moins marginaux et à ce titre, le dégel des droits de scolarité ne réglerait pas le problème. Un vigoureux changement de cap est nécessaire et le vrai leadership politique, pour nos gouvernements, consisterait à envisager des solutions sociales, plutôt que de faire semblant d'avoir du courage politique sur le dos des étudiantes et des étudiants.

7. Il est normal de payer ses études universitaires, parce qu'on en tire un bénéfice personnel

C'est ici toute la logique de l'utilisateur-payeur qui se déploie... et qu'invoquent si souvent les pourfendeurs des services publics.

On ne peut nier le fait que la poursuite d'études universitaires procure des avantages personnels futurs. Mais c'est surtout collectivement que nous en tirons des bénéfices. Des citoyennes et des citoyens plus scolarisés, en mesure d'assumer des emplois de meilleure qualité et pouvant contribuer financièrement et socialement au mieux-être collectif, cela profite à tous quelle que soit notre situation et ce, particulièrement dans un contexte de baisse démographique. La durée « normale » des études s'allonge, et il s'agit là d'une exigence sociale et non pas individuelle. Tout comme une société ne saurait se priver d'universités capables de soutenir le rythme et les exigences du développement des savoirs, elle ne peut par conséquent se permettre de ne pas y donner plein accès à celles et ceux que le parcours intéresse. Et nous gagnons à ce que ces jeunes et moins jeunes soient de plus en plus nombreux.

Il y a aussi une limite à voir l'éducation supérieure comme un investissement personnel. Cette perspective commanderait que chacun mette son argent et son temps dans ce qui est le plus rentable pour lui-même en termes de revenus futurs. Est-ce profitable socialement ? Plus le coût de l'accès à des études sera grand, plus il sera difficile de maintenir un équilibre entre différents champs disciplinaires, dont certains offrent un intérêt moins économique que social et culturel, contribuant ainsi à une

meilleure connaissance de l'humanité. Nous devons donc nous assurer collectivement que les choix de chacun dépendent le moins possible de leur capacité de payer et le plus possible de leur contribution présente et future à une société plus juste et plus équitable. Pour préserver les lieux de haut savoir que sont les universités, leur indépendance, leur autonomie et la diversité des champs de recherche et de formation, il nous appartient d'y investir collectivement, indépendamment que nous les fréquentions ou non.

8. Le gel des frais de scolarité avantage d'abord les riches : faux !

Si l'on veut dire par là que le coût ne constitue pas une barrière aux études supérieures pour les mieux nantis, cela est probablement vrai. Mais c'est mal poser la question. Certains croient que c'est une question de justice sociale de faire payer plus cher aux riches les services qu'ils reçoivent. Mais les riches qui n'ont pas de jeunes à l'université ne profitent-ils pas du fait que les enfants des autres la fréquentent ? En fait, le gel doit avantager tout le monde et c'est en amont qu'on doit penser en termes de justice et de redistribution sociale, c'est-à-dire à la source par l'équité fiscale. Disons aussi, que les jeunes dont les parents sont fortunés, ne le sont pas eux-mêmes par simple association. Les parents n'assument pas nécessairement les frais de scolarité et de subsistance. Nous parlons ici de jeunes adultes. La meilleure façon de s'assurer qu'ils contribueront est de prélever sur les revenus là où il y en a. D'ailleurs, la frontière entre nantis, moins nantis et mal nantis, du point de vue de jeunes qui devraient assumer une augmentation de leurs frais d'études, est difficile à établir.

Indépendamment du gel ou non des frais de scolarité, on peut considérer que les études coûtent déjà plus cher aux moins fortunés : ils sont plus susceptibles de devoir s'endetter, ils doivent vivre dans des conditions souvent plus difficiles, ils sont parfois tenus d'allonger la durée de leurs études parce qu'ils doivent occuper un emploi le plus souvent précaire et mal payé. Il y a là un coût de renoncation qui peut en faire hésiter plus d'un. Une hausse de quelques dollars est plus difficile à assumer dans ce cas. L'accès aux études supérieures est un facteur de mobilité intergénérationnelle. Toute hausse des frais de scolarité ne peut que freiner cette mobilité ascendante que nous avons

défendue au Québec depuis les années 1960, et dont nous sommes malgré tout encore loin.

9. L'augmentation des droits de scolarité ne nuit pas à l'accessibilité, puisque la fréquentation des universités où les droits sont plus élevés est comparable, voire meilleure qu'au Québec

Voilà un argument fallacieux, qui confond taux de fréquentation, accessibilité et profil des effectifs étudiants.

Nous vivons dans une société du savoir : 70 % des emplois créés en 2004 au Canada exigeaient des études post secondaires. Dans une telle société, les études supérieures apparaissent de plus en plus comme une nécessité, et non comme un luxe réservé à une petite élite. Dès lors, la demande pour des études universitaires est forte, particulièrement dans les facultés menant à des carrières prestigieuses et bien rémunérées. Cette demande est régulée, dans un système où les droits de scolarités sont bas ou nuls, par la valeur académique des étudiantes et étudiants qui souhaitent accéder à ces programmes. Dans ce contexte, augmenter les droits de scolarité ne conduit pas nécessairement à diminuer la fréquentation globale : la barrière financière ne jouant pas de la même manière pour tous, on peut assister surtout à un déplacement du profil des effectifs vers les mieux nantis, et non à une baisse nette de la fréquentation.

Ainsi, en Ontario, depuis la déréglementation des droits de scolarité en médecine, les effectifs admis sont restés les mêmes, mais l'inégalité par rapport au taux d'accès selon le revenu familial s'est creusée très largement. Les tenants du dégel disent que l'argent n'est pas la barrière principale à la fréquentation universitaire... drôle de raisonnement. Le fait qu'un obstacle ne soit pas seul justifie-t-il qu'on le rende plus important ?

10. La gratuité des études mène à la médiocrité des établissements

Les critiques du gel évoquent parfois la prétendue piètre qualité des universités « gratuites ». Cet argument est pernicieux, parce qu'il associe un problème réel (le sous-financement) à une fausse cause. Choisir de faire de l'éducation supérieure un patrimoine social, cela devrait signifier un financement approprié. Si ce dernier n'est pas au rendez-vous, on n'est

pas justifié pour autant de se tourner vers une solution basée sur la logique marchande !

On choisit d'ailleurs avec soin les exemples : on signale le cas de la France, sans faire de distinctions ni de nuances, mais on ne parle pas des universités suédoises ou danoises, qui ont inscrit la gratuité scolaire dans un projet social qui fonctionne. En Finlande, tous les étudiants reçoivent 260 € par mois, indépendamment du revenu de leurs parents et tout comme en Suède et en Norvège, bénéficient de subventions au logement et d'allocations garanties. Les établissements d'enseignement supérieur sont financés en grande partie au niveau national.

Quand l'Institut économique de Montréal, réseau idéologique de droite, signale que le niveau actuel de financement hypothèque la qualité des services d'enseignement et de recherche des universités, il a raison. Mais ce constat ne justifie en rien le choix d'un correctif particulier, quand on devrait en examiner d'autres.

Par ailleurs, dans ce domaine, les travers de « l'excellence » méritent aussi d'être mentionnés. Si les universités britanniques se classent parmi les plus prestigieuses d'Europe, leurs diplômés figurent, eux, au palmarès des étudiants les plus endettés ! En conséquence nombreuses sont les facultés anglo-saxonnes qui peinent à élargir leur recrutement, alors que les interruptions d'études en cours de cursus se multiplient. Dans ce pays, la tendance à l'augmentation des frais ne risque-t-elle pas de diminuer l'effectif étudiant et de peser encore plus lourd sur la qualité de la formation et l'accès à la recherche ?

Comité École et société de la FNEEQ

Positions de la CSN, du Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN et de la FNEEQ-CSN quant aux élections.

La décision d'appuyer ou de ne pas appuyer un parti politique a soulevé des remous à l'intérieur des instances de la CSN.

Au Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN

Tout d'abord, lors de son AG du 7 mars dernier, le CCMM adoptait la proposition suivante : *Que le Conseil central du Montréal métropolitain appuie Québec solidaire à l'occasion de la présente élection.*

À la CSN

La CSN pour sa part, a adopté la proposition suivante lors de son conseil confédéral des 13,14,15 et 16 mars : *Nous suggérons donc, à partir de ces informations, de choisir le parti dont les valeurs, les actions, la clarté des engagements autant que la capacité de les réaliser correspondent au plus près aux orientations de la CSN.*

À la FNEEQ-CSN

Lors de cette instance, le CCMM et la FNEEQ ont apporté des amendements à cette proposition dans le but de lui donner une plus grande ouverture. En effet, la FNEEQ et le CCMM estimaient que la formulation de la proposition orientait le vote vers un seul parti, le Parti québécois. Les amendements ayant été battus, la FNEEQ a enregistré sa dissidence, considérant la proposition incompatible avec la position de son 27^e Congrès référée et adoptée en Bureau fédéral, soit de *continuer à promouvoir la construction d'une alternative politique progressiste en rupture avec les partis ayant soutenu ou soutenant des positions néolibérales.*

Ont contribué à ce numéro :

Dominique Daigneault

Danielle Carbonneau

Comité école et société de la FNEEQ